



1503 - PRÉSENCE DE FORTES TÊTES AU VILLAGE

Le 4 décembre 1503, poursuites contre Pierre Gravelle et Martin Limoge, de Longsols.

Le promoteur expose qu'un dimanche Edmond Harnois, clerc, notaire de l'officialité, alla publier à Longsols, pendant la messe, des lettres monitoires délivrées par l'officialité de Troyes à la requête de religieuse personne frère Jacques Potier, religieux du monastère de Saint-Loup de Troyes et prieur-curé de Longsols, contre des inconnus qui avaient méchamment battu ledit prieur.

Les accusés, prévenus de cette publication, n'assistèrent pas à la messe.

Edmond Harnois publia derechef ses lettres monitoires pendant qu'on chantait les vêpres.

Alors une fille, nommée Isabelle, s'approcha de lui et lui dit qu'elle avait vu battre le prieur dans son jardin.

Mais tandis qu'Edmond Harnois l'interrogeait et lui demandait qui avait battu le prieur, les accusés et leurs complices s'avancèrent vers lui et se portèrent à des violences sur sa personne en lui disant : « Va! on te cognoist bien. Tes mandemens ne valent riens. Tu es ung chiquenaudeux. Tu n'as pas la puissance de nous excommunier ».

Cela causa un grand scandale. Le curé fut obligé de sortir de l'église.

Edmond Harnois se retira dans le cimetière. Les accusés et leurs complices le poursuivirent de leurs menaces, lui disant « qui n'estoit pas encor eschappé et que on le trouveroit » l'injuriant et l'appelant « foireux de Troyes ».

Le promoteur conclut à ce que les accusés soient déclarés excommuniés, et à ce qu'ils soient mis en prison ou au moins punis selon l'exigence du cas; en outre à ce que l'église soit déclarée profanée.

Edmond Harnois se porte partie contre Pierre Gravelle et réclame 10 livres tournois ou autre somme juste et raisonnable.

Discrète personne Étienne Chapellot, clerc, tabellion de l'officialité et procureur de ladite chapelle de l'officialité, se porte également partie et conclut à ce que les accusés soient frappés d'une amende au profit de ladite chapelle.

Après le dépôt de ces conclusions, les accusés, par l'organe de leur conseiller, disent qu'ils sont bourgeois du Roi.

Le 19 février de l'année suivante, l'affaire est reprise contre les accusés.

Cette fois ils sont poursuivis conjointement avec Petitjean Cousturier alias Gravelle, et avec Guillemette ou Jacquote, veuve de Guillaume Gravelle, qui au mois de décembre avait été « excusée à cause de son âge ».



Relevés par Elisabeth HUÉBER

Sources : Inventaire sommaire des Archives départementales antérieurs à 1790, Aube, Archives ecclésiastiques série G, tome deuxième, pages 327 et 328

Photo de Véronique FREMIET MATTEI